

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 11 JUIN 2018 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire Marc Asselin,  
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin et Sylvie Beaumont.  
Messieurs les conseillers : Jocelyn Fradette, François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

**ABSENCES MOTIVÉES :** Madame la conseillère Audrée Villeneuve et monsieur le conseiller Olivier Larouche.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18 h 43 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

**SOUMISSIONS – FOURNITURE D'ABRASIF HIVER 2018-2019 – PIERRE CONCASSÉE** 312-17-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abrasif (pierre concassée, environ 1 500 tonnes métriques) pour l'hiver 2018-2019, la soumission suivante a été reçue le 31 mai 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix taxes en sus
Graviers Donckin Simard et Fils inc. (Hébertville)	Banc 1 : 800 tonnes
	15 160 \$ (sans transport)
	17 760 \$ (avec transport)
	Banc 2 : 2 200 tonnes
	41 690 \$ (sans transport)
	58 190 \$ (avec transport)

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et le directeur adjoint du Service des travaux publics concernant la conformité de la seule soumission reçue, la nature de l'offre par banc, le budget disponible ainsi que les taxes, transport et droits municipaux en sus;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin,  
**ET RÉSOLU :**

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer ce contrat à la firme Gravier Donckin Simard et Fils inc. d'Hébertville, pour la fourniture d'abrasif (pierre concassée, 800 tonnes métriques) 2018-2019, au prix de 15 160 \$, taxes, transport et droits municipaux en sus, conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### SOUSSIONS – ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE 400 KW SUR REMORQUE 313-17-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour l'achat d'une génératrice 400 kW sur remorque, les soumissions suivantes ont été reçues le 9 mai 2018 :

Soumissionnaires	Prix, taxes incluses
Les produits Énergétiques GAL inc.	168 202,68 \$
Toromont Cat (Québec) - Pointe-Claire	279 504,23 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par la directrice du Service des travaux publics concernant la seule soumission conforme reçue de Toromont Cat (Québec), une division d'industries Toromont Ltée, les taxes appliquées et les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité était bien fondée de procéder à l'octroi de contrat à Toromont Cat (Québec);

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire a informé, par écrit, en date du 22 mai et du 6 juin 2018, la directrice du Service des travaux publics à l'effet que le groupe électrogène C15 soumissionné pour l'appel d'offres n'était plus disponible, de même que tout autre modèle équivalent;

CONSIDÉRANT QU'à défaut par ledit soumissionnaire de pouvoir donner suite à sa proposition, valide pour une période de 90 jours après l'ouverture des soumissions, la Municipalité est en droit de requérir l'exécution du cautionnement de soumission dûment émis et joint aux documents contractuels;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin,  
ET RÉSOLU :

"de considérer que la firme Toromont Cat (Québec), une division d'industries Toromont Ltée, ayant déposé la seule soumission conforme, lors de l'ouverture des soumissions le 9 mai dernier, pour l'achat d'une génératrice 400 kW sur remorque telle que spécifiée aux documents d'appel d'offres, ne peut y donner suite et rencontrer ses obligations légales et contractuelles, suivant son retrait dans le délai de 90 jours de ladite ouverture.

De réclamer auprès de la caution, La Compagnie d'Assurances Travelers du Canada, par le biais du Service du greffe ou des procureurs mandatés à cette fin, le montant de 10 % du coût total de la soumission, soit 279 504,23 \$, taxes incluses.

De mandater le Service des travaux publics afin de réévaluer le dossier d'acquisition d'une génératrice et de retourner en appel d'offres, sur recommandation auprès du présent conseil."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 286-15-2018 – PROJET D'IMMOBILISATIONS 059 – RÉFECTION DES RUES DES HUIT DISTRICTS EN 2018**

**314-17-2018**

CONSIDÉRANT, QUE le conseil municipal a adopté la résolution 286-15-2018 afin que le Service des travaux publics soit autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux prévus au projet d'immobilisations 059 (réfection des rues des huit districts en 2018) et, pour se procurer cette somme, à approprier, à même le budget disponible des activités financières prévues à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2018, une somme jusqu'à concurrence de 1 675 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier recommande d'utiliser une somme de 109 000 \$ provenant du « Fonds local pour l'entretien des voies publiques »;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin,  
ET RÉSOLU :

"de modifier la résolution 286-15-2018, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2018, en remplaçant le dernier paragraphe par celui-ci :

*à cette fin, d'autoriser le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 1 675 400 \$, incluant les dépenses contingentes et, pour se procurer cette somme, à approprier, une somme de 109 000 \$ à même le « Fonds local pour l'entretien des voies publiques » et le solde de 1 566 400 \$, à même le budget disponible des activités financières prévues à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2018, une somme jusqu'à concurrence de 1 566 400 \$."*

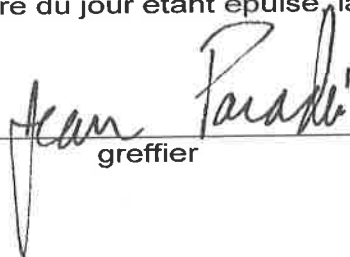
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**315-17-2018**

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

  
greffier

  
maire

